

DIRECTION DES CLIENTÈLES BANCAIRES
DÉPARTEMENT CONSIGNATIONS ET DÉPÔTS SPÉCIALISÉS

PIÈCES À FOURNIR

Établissements pénitentiaires - valeurs pécuniaires des détenus (bénéficiaires multiples) - (810-02)

POUR LA CONSIGNATION

Une liste indiquant les noms et prénoms, les dates de naissance, le lieu d'incarcération et le montant consigné pour chaque bénéficiaire ;

Le cas échéant, un état nominatif faisant apparaître la somme consignée par chacun des détenus.

POUR LA DÉCONSIGNATION

En cas de libération du détenu :

La décision de justice mettant fin à sa détention ;

Une pièce d'identité (CNI, passeport) en cours de validité.

En cas d'évasion du détenu :

Copie de l'information du constat de l'évasion effectuée par le chef de l'établissement auprès du préfet et du procureur de la République, ainsi qu'au directeur inter régional des services pénitentiaires et du garde des sceaux, ministre de la Justice.

En cas de décès :

un certificat de décès.